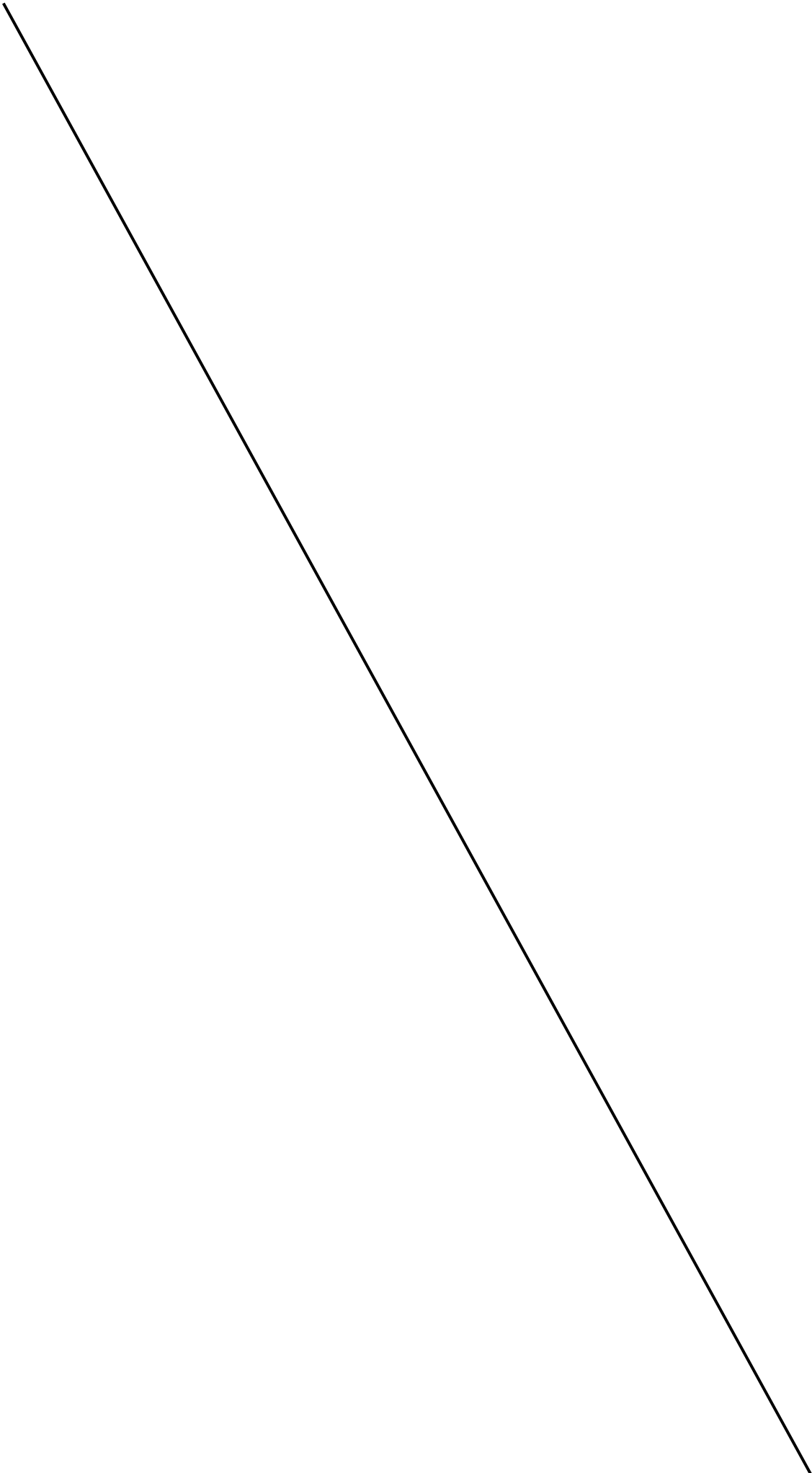


-----  
**Séance du 27 AVRIL 2011**

**ORDRE DU JOUR**

- Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 23 mars 2011,
- Intervention de l'Agence de Développement Alès Myriapolis pour les projets suivants :
  - o Projet de développement touristique au « Pré du Moulin » sur Fraissinet de Lozère,
  - o ZAE de Masméjean sur St Maurice de Ventalon,
  - o acquisition et réhabilitation de la Cure du Pont de Montvert,
- Délibération d'adhésion au programme « habiter mieux »
- Information sur les PER et éventuel dossier sur l'installation des ABPS.
- Participation au Comité de Bassin de l'Emploi
- Approbation des taux des quatre taxes suite au vote du produit attendu
- Presbytère du Pont de Monvert : objectifs de réhabilitation
- Demandes de subventions des associations
- Point sur les autres projets en cours
- Comptes rendus des dernières réunions et/ou commissions
- Questions diverses



Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	14
ayant pris part à la délibération :	13

Séance du mercredi 27 avril 2011

L'an deux mille onze et le vingt sept avril à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :** Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon).

**Absents excusés :** Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert).

Monsieur Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES**

Monsieur le Président présente au conseil communautaire les nouvelles bases d'imposition. Il est à noter que les taux notifiés pour 2011 sont supérieurs à ceux votés par le conseil communautaire l'année dernière. Ceci est dû à la suppression de la taxe professionnelle en 2010 qui a eu pour conséquence le transfert des taxes d'habitation et de foncier non bâti entre les collectivités.

Pour information les taux ainsi modifiés par la réforme et notifiés sur l'imprimé 1259 sont les suivants :

- TH : 1.74 % (0.922 % voté en 2010)
- TFB : 2.15 % (2.15 % voté en 2010)
- TFNB : 42.49 % (40.52 % voté en 2010)
- TP-CFE : 3.69 % (2.20 % voté en 2010)

Les élus qui avaient voté une augmentation de +4% du produit attendu à la dernière réunion du conseil approuvent et votent les taux suivants à l'unanimité des membres présents :

- TH : 1.81 %
- TFB : 2.24 %
- TFNB : 44.19 %
- CFE : 3.84 %

Pour un produit attendu de 67 072.00 €

Le montant du GIR est de 8 193.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 27/04/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	14
ayant pris part à la délibération :	13

Séance du mercredi 27 avril 2011

L'an deux mille onze et le vingt sept avril à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :** Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon).

**Absents excusés :** Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert).

Monsieur Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : subvention à l'association des « Métiers d'Art en Cévennes »**

Le Président donne lecture d'un courrier de demande de subvention de 1200 € de l'Association des Métiers d'Art en Cévennes pour 2011.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accorde à l'association une subvention de 500 € pour l'année 2011.
- souligne que cette subvention fait l'objet d'une décision exceptionnelle.

Ainsi fait et délibéré, le 27/04/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 17/05/2011  
et publication du 18/05/2011*

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	14
ayant pris part à la délibération :	13

**Séance du mercredi 27 avril 2011**

L'an deux mille onze et le vingt sept avril à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :** Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon).

**Absents excusés :** Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert).

Monsieur Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : subvention à l'association « Paroles Gabales »**

Le Président donne lecture d'un courrier de demande de subvention de l'Association « Paroles Gabales » pour l'organisation de la fête des Pâturages du 24 juillet prochain.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accorde à l'association une subvention de 500 € pour l'année 2011.
- souligne que cette subvention fait l'objet d'une décision exceptionnelle.

Ainsi fait et délibéré, le 27/04/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 17/05/2011  
et publication du 18/05/2011*

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	14
ayant pris part à la délibération :	13

**Séance du mercredi 27 avril 2011**

L'an deux mille onze et le vingt sept avril à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :** Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon).

**Absents excusés :** Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert).

Monsieur Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : accord de principe au programme d'aide à la rénovation thermique**

Le Président expose,

L'Etat met en place un dispositif de Fond d'aide à la Rénovation thermique ayant pour objectif d'aider les propriétaires occupants à réaliser des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur logement pour améliorer leurs conditions de vie et réduire les dépenses énergétiques,

Le Département de la Lozère étudie actuellement les modalités de mise en œuvre d'un CLE (Contrat Local d'Engagement) départemental nécessaire à la mise en place du fond d'aide.

Les collectivités locales peuvent venir en soutien et fixer des modalités de participation au futur contrat CLE notamment dans la participation au repérage des situations et la participation financière à l'aide des travaux,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer sur la possibilité de participer à ce dispositif.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

Considérant qu'un nombre important de foyers sera concerné par ce dispositif sur le territoire de la communauté de communes,

- Donne un accord de principe au versement d'une aide financière en complément de l'engagement du Département qui reste à venir,
- Décide de solliciter les associations d'aide aux personnes et les associations caritatives dans le cadre du repérage des foyers concernés par la précarité énergétique,

Ainsi fait et délibéré, le 27/04/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	14
ayant pris part à la délibération :	13

**Séance du mercredi 27 avril 2011**

L'an deux mille onze et le vingt sept avril à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :** Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon).

**Absents excusés :** Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert).

Monsieur Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Association des Bâtisseurs en Pierre Sèches : projet d'école de la pierre sèche.**

Le Président,

« L'association des ABPS porte actuellement deux projets qui concerne le territoire, celui de l'école de la pierre sèches et celui de la lithothèque.

Concernant l'école de la pierre sèche, les ABPS étudient la possibilité de louer à la communauté de communes un terrain en bail emphytéotique pour une durée de 50 ans minimum. L'objectif est d'installer le site d'évaluation de l'école de la pierre sèche. Sur ce terrain, les ABPS construiraient deux auvents en bois pour abriter les examens, aménageraient un site de stockage de pierre pour les formations qui continueront à avoir lieu de manière décentralisée sur toutes les Cévennes. »

Le Président propose à l'assemblée de délibérer sur le projet.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

- se prononce favorablement sur ce projet sous réserve que la commune de St Andéol de Clerguemort y donne un accord favorable, identifie concrètement avec les ABPS et le Parc National des Cévennes un emplacement à aménager, puis s'engage dans une convention de mise à disposition du terrain à la communauté de communes, qui signerait le bail avec les ABPS.

Ainsi fait et délibéré, le 27/04/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait du registre des délibérations de la  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	14
ayant pris part à la délibération :	13

Séance du mercredi 27 avril 2011

L'an deux mille onze et le vingt sept avril à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

**Titulaires présents :** Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Nils BJORNSON LANGEN (St Maurice de Ventalon).

**Absents excusés :** Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (le Pont de Montvert).

Monsieur Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : tarif cyber-base**

Le Président propose au conseil communautaire de louer la salle et le matériel informatique de la cyber-base pour un tarif en accord avec les tarifs pratiqués sur le territoire afin de réponse à une demande collective.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

Pour assurer le renouvellement du matériel informatique en cas de dégradation par les utilisateurs et pour répondre aux demandes formulées, il est instauré un nouveau tarif à la régie de recette de la Cyber base du Pont de Montvert créée le 23 mai 2007.

- location de la salle avec utilisation du matériel de la Cyber-base : 25 € de l'heure.

Il ne sera pas demandé de caution aux utilisateurs.

Le régisseur de recette est responsable de l'encaisse des fonds liés à cette nouvelle disposition.

Cette délibération complète la délibération du 23 mai 2007 ayant pour objet « tarifs cyber-base »

Ainsi fait et délibéré, le 27/04/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 09/06/2011  
et publication du 10/06/2011*